



Session  
*Formation*  
Arbitre Auxiliaire



## SESSIONS ARBITRES AUXILIAIRES

La Section Formation Arbitres Auxiliaires met en place les sessions examens – recyclages pour la saison 2018-2019

Les clubs voulant organiser une session d'arbitres auxiliaires peuvent faire parvenir leur candidature au secrétariat du district par mail [achapon@cote-dor.fff.fr](mailto:achapon@cote-dor.fff.fr).

Pour les clubs de DIJON et de l'agglomération Dijonnaise les sessions se feront obligatoirement au siège du District.

Les clubs candidats devront mettre à disposition une salle pouvant accueillir au minimum 25 personnes. Les 25 premières personnes seront inscrites en priorité.

Ces sessions se feront de Septembre à Décembre 2018,

Les dirigeants qui n'ont pas recyclé lors de la saison 2017-2018 devront repasser l'examen durant la saison 2018-2019.

Une carte de secteurs (voir site du district) pour les sessions de recyclage et examen d'arbitres auxiliaires a été remise à jour. Ces secteurs ne sont pas figés, les personnes qui ne pourraient pas assister à la session de son secteur peuvent se rendre dans un autre secteur

### RAPPEL DES SECTEURS

#### **SECTEUR DIJONNAIS ET AGGLOMÉRATION**

Samedi 29 Septembre 2018 à 9 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Vendredi 19 Octobre 2018 à 19 H 30 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Vendredi 16 Novembre 2018 à 19 H 30 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Samedi 24 Novembre 2018 à 9 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Samedi 8 Décembre 2018 à 9 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Samedi 26 janvier 2018 à 9 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

#### **SECTEUR AUXOIS/MORVANS :**

Vendredi 28 Septembre à 20 h 00 à Précy - Salle ERL Route de SEMUR

#### **SECTEUR PLAINE DE LA SAONE :**

Vendredi 12 Octobre 2018 à 19 h 30 à Echenon à la Mairie

## **SECTEUR CHATILLONNAIS**

Vendredi 19 octobre 2018 à 19 h 30 0 Voulaines les Templiers à la Salle Communale (Place Jean Moisy  
Fiche Inscriptions clubs à retourner au secrétariat

## **SECTEUR BEAUNE 2**

Vendredi 9 Novembre 2018 à 20 h 00 à MERCEUIL - Espace P MIGNOTTE - (salle de réunion du complexe de Football).

**SECTEUR DE LA TILLE -> En attente de candidature**

**SECTEUR VAL DE SAONE -> En attente de candidature**

**SECTEUR BEAUNE 1-> En attente de candidature**

Les clubs voulant organiser une session d'arbitres auxiliaires peuvent faire parvenir leur candidature au secrétariat du district par mail [achapon@cote-dor.fff.fr](mailto:achapon@cote-dor.fff.fr) ou par courrier BP 10069 – 21802 Quetigny cedex. Pour les clubs de DIJON et de l'agglomération Dijonnaise les sessions se feront obligatoirement au siège du District.

# LE DISTRICT DE CÔTE-D'OR RECHERCHE DE NOUVEAUX SERVICES CIVIQUES

## SAISON 2018 2019

- 24h/semaine
- De 8 à 10 mois
- 6 à 8 postes à pourvoir dans différentes thématiques (féminisation, foot en milieu scolaire, accompagnement des clubs, foot animation, futsal, etc...)

CV + Lettre de candidature

**CANDIDATURE AVANT LE 20 SEPTEMBRE 2018**

### CONTACT :

District de Côte-d'Or de Football  
6 rue du Golf, 21800 QUETIGNY  
Courriel : [achaponcote-dor.fff.fr](mailto:achaponcote-dor.fff.fr)

## PLATEAUX DE RENTREE

U13 D2 et D3

15 Septembre 2018

### DEROULEMENT DES PLATEAUX

- 13h30 - Arrivée des équipes
- 13h45 – Briefing des éducateurs
- 14h00 – Epreuve de jonglerie
- 14h-15 – Début des rencontres
- 16h45 – Fin des rencontres
- 17h00 – Clôture de la journée

### REPARTITION DES EQUIPES

Plateau n°1	Plateau n°2	Plateau n°3	Plateau n°4	Plateau n°5
13h30 - 17h	13h30 - 17h	13h30 - 17h	13h30 - 17h	13h30 -17h
<b>à Montbard</b>	<b>à Is</b>	<b>à Chevigny St Sauveur</b>	<b>à Beaune</b>	<b>à Semur en Auxois</b>
GJ MVSR 2	Is-Selongey Foot 2	Auxonne CS 1	AS Beaune 1	US Semur Epoisses 1
SC Vitteaux / CCOF 1	Chevigny SSF 3	AS Cessey 1	Bessey les Citeaux 1	UFCO 2
UCCF 1	Grésilles FC 1	Chevigny SSF 2	ASC St Apollinaire 3	Manlay 1
USCD 4	Dijon UC 1	Aiserey-Izeure FC 1	AS Genlis 1	AS Pouilly 1
Daix 2	USCD 3	ASFO 2	AS Gevrey-Chambertin 1	GJ MVSR 3
Chenove CSL 1	AS Genlis 2	Dijon ULFE 1	ES Fauverney RB 1	ASPTT Dijon 3
UFCO 1	Plombières 1	JDF21 2	ALC Longvic 2	Is-Selongey Foot 4
AS Pouilly 2	FC MPL 1	ES Fauverney RB 2	Magnien 1	AS Beaune 2
Is-Selongey Foot 3	Daix 3	Fontaine les Dijon FC 4	Marsannay CL 3	Fontaine les Dijon FC 3
US Semur Epoisses 2	AS Talmay 1	AS Genlis 3	US Meursault 1	UCCF 2
Fontaine les Dijon FC 2	Tilles FC 2	AS Gevrey-Chambertin 2	US Nolay 1	FCCL 1
Ahuy FC 1	ASC St Apollinaire 2	ALC Longvic 3	Ruffey Ste Marie 1	AS Précy 1
	AS Gevrey-Chambertin 3	Marsannay CL 2	FCCL 2	US Semur Epoisses 3
	ASPTT Dijon 4	Ouges FC 1	AS Seurre 1	Ruffey Ste Marie 2
	EF Villages 1	AS Quetigny 2	St Jean de Losne 1	
	AS Quetigny 3	Sennecey les Dijon 1	ASI Vougeot 1	



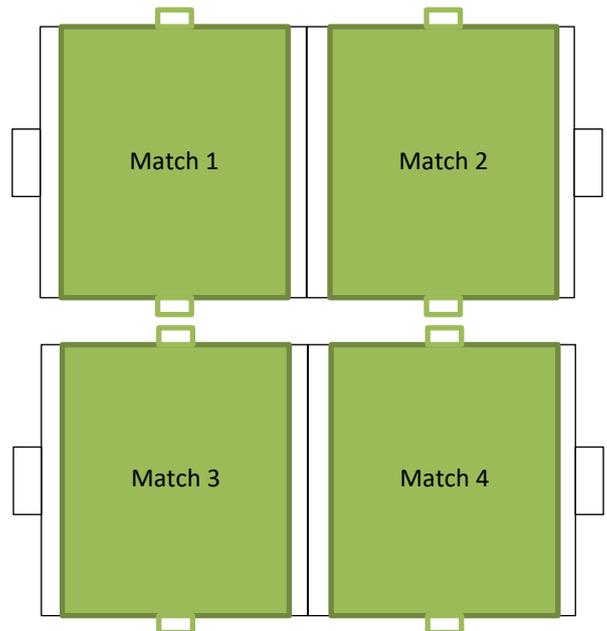
## ORGANISATION

Lors du plateau chaque équipe joue 4 matchs de 15 minutes (=60 minutes de temps de jeu total).

- Rotation n°1 (= 2 temps de jeu) : une première journée de championnat est réalisée.
- Rotation n°2 (= 2 temps de jeu) : une seconde journée de championnat est annoncée selon le classement de la 1<sup>ère</sup> rotation. 1<sup>er</sup> contre 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> contre 4<sup>ème</sup>, ... Deux équipes ne peuvent pas s'affronter plusieurs fois. Dans ce cas, la formule prévoit de prendre l'équipe immédiatement classée après.
- Rotation n°3 (= 2 temps de jeu) : idem
- Rotation n°4 (= 2 temps de jeu) : Idem

En cas d'égalité au classement le départage se fera selon l'épreuve de jonglerie.

<i>Horaire</i>	<i>Rotation</i>	<i>Séquence</i>
14h15	1	8 équipes
14h30	1	4 à 8 équipes
<b>Temps de traitement résultats et annonce matchs suivants</b>		
14h50	2	8 équipes
15h05	2	4 à 8 équipes
<b>Temps de traitement résultats et annonce matchs suivants</b>		
15h25	3	8 équipes
15h40	3	4 à 8 équipes
<b>Temps de traitement résultats et annonce matchs suivants</b>		
16h00	4	8 équipes
16h15	4	4 à 8 équipes
<b>Bilan avec classement final</b>		





## DEPARTAGE

En cas d'égalité, les équipes sont départagées par rapport à l'épreuve de jonglerie.  
De même, en cas d'égalité à la fin de la journée.

## JONGLERIES

Chaque équipe jongle sous la responsabilité d'un éducateur adverse qui remplira la feuille de jonglage. Chaque joueur a 2 essais pied fort, pied faible et tête. Pour les jongles du pied, le départ se fait ballon au sol. Les équipes seront classées selon **le total des 8 meilleurs résultats**. En cas d'égalité, le 9<sup>ème</sup> résultat fera la différence, et ainsi de suite.

## Arbitrage

L'arbitrage est assuré par un dirigeant d'un des 2 clubs concernés par le match. **Le dirigeant est licencié et inscrit sur la feuille de plateau de son club.**

- Si chaque club possède son dirigeant, un tirage au sort désignera celui qui officiera.
- Si seul un club possède un dirigeant, ce dernier sera priorité.

La mission d'arbitre-assistant reste dévolue aux joueurs, comme prévues par les directives fédérales.

# CNDS et FDVA – 2 appels à projets à venir

Deux appels à projets sont ouverts aux associations sur le second semestre de l'année 2018:



**Le premier** a été lancé par le CNDS et est dédié aux **“Associations sportives fragiles et de petites tailles”**.

Vous trouverez l'ensemble des informations à ce lien et pouvez d'ores et déjà déposer vos demandes sur le compte asso.

**Contact** : Matthieu MOUSSERION – matthieu.mousserion@cote-dor.gouv.fr – 03.80.68.30.96.

Date limite de dépôt : **16 septembre 2018**



**FDVA**  
FONDS POUR LE  
DÉVELOPPEMENT  
DE LA VIE  
ASSOCIATIVE

**Le second est un prolongement du FDVA** (Fonds pour le Développement de la Vie Associative).

Il comprend deux axes d'éligibilité : **le fonctionnement d'une association** d'une part et **les projets innovants** d'autre part.

Les demandes seront également à formuler via le compte asso mais seulement à partir du mois de septembre.  
Toutes les infos ici.

**Contact** : Audrey MARTIN – audrey.martin@cote-dor.gouv.fr – 03.80.68.30.97.

Date limite de dépôt : **21 septembre 2018**

**Fiche-pratique\_CNDS-2ème-AAP** (à consulter sur notre site)

Afin de vous aider dans vos démarches, la DDDCS 21 organise, en partenariat avec le CDOS 21, une réunion d'informations

**Le jeudi 30 août 2018**  
**A 18h30 – Amphithéâtre du CRE**

– Inscription indispensable ! Bulletin d'inscription (voir site du district)

# AGENDA

## **15 Septembre 2018**

Réunion de rentrée JAD 8h – 12 h 30)) – Réunion Observateurs (14 h 00) au siège du District

## **18 Septembre 2018**

C° Féminines à 19 h 00 au siège du District

## **22 Septembre 2018**

## **28 Septembre 2018**

## **29 Septembre 2018**



Formations Dirigeants organisées par la LBFC au siège du District

**2 octobre 2018** Réunion clubs Funfoot – 18 h 30 au siège du District

**9 Octobre 2018** Comité Directeur 18 h 30 au siège du District

**4 Octobre 2018** Réunion accompagnement des clubs (R1 et N3) pour le Label

**6 Novembre 2018** : Comité Directeur 18 h 30 au siège du District

**25 Février 2019** : Comité Directeur 18 h 30 au siège du District

**9 Avril 2019** : Comité Directeur 18 h 30 au siège du District

**21 Mai 2019** : Comité Directeur 18 h 30 au siège du District

# PROCES VERBAUX

## COMITE DIRECTEUR

PV 30 CD/2

Réunion du 06/09/2018

### Présents

**Président** : D. DURAND

**Membres** : Mme BORSATO M

MM. BERNIER P.Y — EL IDRISSE M - GIANNINI E - MONNIN - LECOUR B - REMOND C

**Absents Excusés** : - Mmes DUCREUX E (pouvoir à PY Bernier) – STORNO P – TILLOL P

MM. BRIEND V - FAORO P (pouvoir à B. LECOUR) - PAGANT J. M - MM. ABBEY J - DA SILVA S - THIBERT J (pouvoir à M BORSATO) - VALOT N

**Absent non excusé** : BOTTOU Y

## APPROBATION PV

### Approbation du PV 22 CD/11 du 28/08/2018

Michel MONNIN, Président de la Commission d'Appel signale au Comité Directeur que Mr GIANNINI Eric n'apparaît pas dans la liste des membres de la commission.

La liste est donc la suivante : Mrs MONNIN Michel, Président, Valot Noël, GIANNINI Eric, NAGEOTTE Michel, PACOTTE Xavier, NAPPEY Thierry, CAUMONT Serge (représentant la CDA)

Après modification, le PV est approuvé à l'unanimité

## COMMUNICATION DU PRESIDENT

### Retour de la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux

- Appel EF Villages, dit l'appel irrecevable en Fédération

### Conférence des Présidents de District

- Informations suite à cette conférence. Prochaine conférence le 27 septembre.

## AFFILIATION

Le Comité Directeur enregistre l'affiliation du club de : ATLAS FC N° 664039

## AUDITION DU CLUB JDF 21

- Le Comité Directeur a reçu le Club de JDF21, malgré le fait que celui-ci n'a pas la possibilité de faire évocation, cette mesure n'étant réservée qu'au Comité Directeur de la Ligue ou du District (article 198 des Règlements Généraux et 7 du Règlement Intérieur du District).
- Le Comité Directeur maintient la composition du groupe U 18 D1 telle qu'elle est parue dans le PV de la DTD (DTD/02 n°15 du 7 août 2018).

## VALIDATION RI DE LA CDA

**Présentation du nouveau règlement intérieur de la CDA :** Le règlement intérieur de la CDA a été adopté à l'unanimité

## MODIFICATION PROCHAINS COMITE DIRECTEURS

- **Mardi 9 octobre**
- **Mardi 6 novembre**
- **Mardi 25 février**
- **Mardi 9 avril**
- **Mardi 21 mai**

*Prochain bureau le lundi 17 septembre 9h30*

*Prochain Comité Directeur le 9 octobre,*

La séance est levée à 20h00

La secrétaire : M. BORSATO



Le Président : D. DURAND



## COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS ET JEUNES

**PV 29 CC/06**

**Réunion du 12/09/2018**

**Membres :** MM. LECOUR – VALOT – BELORGEY – DA SILVA – FAORO – BRUNEL.

### I. SENIORS

#### 1.1 TIRAGE AU SORT DE LA COUPE DE COTE D'OR F. BACHELARD/SPORT COMM

Le tirage du 2ème tour de la CCO FERNAND BACHELARD – SPORT COMM aura lieu le 26/09/2018 à 14H30 au siège du district.

#### 1.2 CHANGEMENTS DATES ET HORAIRES

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

Match 20852495 CCO NOLAY – PLOMBIERES 2 du 16/09/2018 se jouera à 12 h 00.

Match 20703614 D3 - B MPL 2 - TIL CHATEL du 23/09/2018 se jouera le 22/09/2018 à 19h00.

Match 20704145 D4 - F FCCL 3 – GEVREY 2 du 16/09/2018 se jouera à 12h30 à CORGOLOIN.

Match 20703090 D1 IS SELONGEY - UCCF du 30/09/2018 se jouera stade des COURVELLES 2 (Terrain Synthétique) à Selongey.

La Commission des Compétitions demande au club d' IS selongey d'assurer la sécurité des joueurs et arbitre entre les vestiaires et le terrain.

Match 20852500 CCO USCD 2 – ASFO du 16/09/2018 se jouera à 12h00.

### 1.3 FORFAITS

**Match 20704025 D4 – B TOUILLON – FCAB 2 du 9/09/2018.**

Forfait déclaré de FCAB 2

**La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait à FCAB 2 0 – 3 / -1 pt pour en reporter le bénéfice à TOUILLON.**

**S'agissant du match aller, le match retour du 28/10/2018 est inversé.**

Amende 50€ à FCAB 2.

**Match 20703871 D3 – D ASDDOM – SAVIGNY CHASSAGNE 2 du 9/09/2018**

Forfait déclaré de SAVIGNY CHASSAGNE 2

**La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait à SAVIGNY CHASSAGNE 2 0 – 3 / -1 pt pour en reporter le bénéfice à ASDDOM.**

**S'agissant du match aller, le match retour du 03/03/2019 est inversé**

Amende 50€ à SAVIGNY CHASSAGNE 2.

**Match 20852480 CCO GENLIS 2 – FC DES BO' du 16/09/2018**

Forfait déclaré de FC DES BO'

**La Commission des Compétitions dit GENLIS 2 qualifié pour le prochain tour.**

Amende 50€ à FC DES BO'.

**Match 20704205 D4 - H REMILLY 2 – AFRIQUE du 9/09/2018**

Forfait déclaré d'AFRIQUE.

**La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait à AFRIQUE 0 - 3 / -1 pt pour en reporter le bénéfice à REMILLY 2.**

**S'agissant du match aller, le match retour du 28/10/2018 est inversé.**

Amende 50€ à AFRIQUE.

La demande de report de match était trop tardive et non motivée.

### 1.4 COURRIERS/COURRIELS

**FCCL** : Entente avec Argilly et FCCL 3 sous le nom de FCCL 3 et le terrain de LADOIX.

## II. JEUNES

### 2.1 COMPOSITION DES GROUPES U18 - U15

Suite au pv de la DTD du 04/09/2018 la commission valide les compositions de groupes suivant :

<b>U18 D2</b>
---------------

Le groupe étant incomplet 4 équipes manquantes, la Commission des compétitions fait appel aux équipes de U18 D3 dans l'ordre affiché ci-dessous sachant que 2 équipes du même club ne peuvent être dans le même niveau.

Suite à l'appel à candidature en raison d'un nombre insuffisant de clubs, et aux réponses négatives de IS SELONGEY – SAULON CORCELLES et Ent SENNECEY LES DIJON pour intégrer ce championnat.

Le championnat U18 D 2 sera constitué de 17 équipes.

#### **GROUPE A : 9 équipes**

AUXONNE – CHEVIGNY ST SR 2 – FCCL – GEVREY – UFCO – MEURSAULT – RUFFEY/MARIE – ST JEAN DE LOSNE – TILLE FC.

#### **GROUPE B : 8 équipes**

UCCF – DAIX – JDF 21 – LONGVIC – FONTAINE LES DIJON 2 – POUILLY EN AUXOIS – USSE – ST APPOLINAIRE 2.

### **U18 D3**

- **Courriels de FCCL et CHEVIGNY ST SR** informant la Commission du non engagement d'une équipe en U18 D3
- **Courriel de MARSANNAY** informant la Commission de l'engagement d'une équipe supplémentaire en U18 D3
- **Courriel de ES MORVANDELLE** informant la Commission de l'engagement d'une équipe en U18 D3.

Is-Selongey Foot 2, FC Saulon-Corcelles, FC MPL, Ent Sennecey les Dijon/Neuilly les Dijon FC, Ent SC Vitteaux / CCOF, ES Fauverney RB 2, Gresilles FC, FCAB, **Marsannay 2**, **ES Morvandelle**.

### **U15 D2**

**Courriel de Marsannay** demandant à la Commission d'engager leur équipe U15 D2 en U15 D3

USC Dijon, Daix FC, Fontaine les Dijon FC, UCCF, Chevigny SSF 2, ALC Longvic, AS Gevrey-Chambertin, AS Beaune 2, ES Fauverney RB, AS Genlis, US Meursault, St Jean de Losne, FC MPL, AS Fontaine d'Ouche, Grésilles FC, GJ MVSR 2, UFCO, FCCL, Manlay ASC.

#### **GROUPE A : 10 équipes**

GRESILLES - GEVREY – ST JEAN DE LOSNE – BEAUNE 2 – FAUVERNEY – GENLIS – MEURSAULT – MPL – FCCL – MANLAY.

#### **GROUPE B : 9 équipes**

UCCF – GJMVS 2 – DAIX – FONTAINE LES DIJON 2 – UFCO – LONGVIC - USCD 2 – ASFO – CHEVIGNY ST SR 2.

### **U15 D3**

**Courriels de FCAB, de FCCL et UFCO** informant la Commission du non engagement d'une équipe en U15 D3

Ruffey Ste Marie, Fontaine les Dijon FC 3, AS Genlis 2, UCCF 2, AS Lacanche 2, AS Seurre, ES Tart/Varanges, SC Vitteaux/CCOF, Chenove CSL, Auxonne CS, ASI Vougeot, **Marsannay 2**

#### **GROUPE A : 6 équipes :** Matches A/R

UCCF 2 – ENT VITTEAUX/CCOF – FONTAINE LES DIJON 3 – CHENOVE – MARSANNAY 2 – GENLIS 2.

## **GROUPE B : 6 équipes** Matchs A/R

SEURRE- LACANCHE – RUFFEY ST MARIE – AUXONNE – VOUGEOT – ENT TART LE HAUT/ AISEREY.

## **2.2 CHANGEMENTS DATES ET HORAIRES**

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

Match 20732590 U13 D1 – A IS SELONGEY – FONTAINE LES DIJON du 15/09/2018 se jouera à 10 h 00 au stade des COURVELLES – Terrain Synthétique.

Match 20732591 U13 D1 – A LONGVIC – USCD du 15/09/2018 se jouera le 19/09/2018 à 15 h 00

Match 20732595 U13 D1 – A USCD 1 – IS SELONGEY du 22/09/2018 se jouera à 11 h 00.

## **4. DATES D'ENGAGEMENT**

**Championnat Futsal District** : Jusqu'au 15 Septembre 2018.

### **Engagement Equipes Féminines :**

Championnat séniors féminines à 8 et Critérium jusqu'au 15 Septembre 2018

Championnat U15 à 8 jusqu'au 15 Septembre 2018

Championnat U18 à 8 jusqu'au 15 Septembre 2018

**Engagement Equipes Foot Animation (U10/U11 – U9/U8 – U6/U7)** jusqu'au 21 Septembre 2018

## **5. FMI**

**La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.**

**La FMI est obligatoire pour toutes les compétitions départementales Séniors – U18 – U15 – Séniors Féminines – U18 F – U15 F**

### **En cas de dysfonctionnement de la tablette**

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

**En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.**

### **En cas de dysfonctionnement de la tablette,**

Nous vous demandons de prendre, **obligatoirement**, une photo du message qui s'affiche lors du

disfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la Première récidive :

- Absence de code : 16,00 €
- Absence de tablette : 16,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 16,00 €
- Absence de transmission : 36,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 36,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans [documents utiles](#).

**Journée du 9 Septembre 2018** : R.A.S

## **5.1 F.M.I NON TRANSMISES OU EN RETARD des 8 et 9 Septembre 2018**

La commission rappelle aux clubs qu'ils doivent transmettre la F.M.I le dimanche soir avant minuit.

**Retard transmission de la F.M.I :**

Amende 16€ en cas de récidive : CHEVIGNY ST SR 2 (D2) – MAREY 2 (D3) – POUILLY EN AUXOIS (D1).

**Non transmission de la F.M.I :** RAS

*Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football*

**Le Président : B. LECOUR**  
**Secrétaire de séance : S. DA SILVA**

# **COMMISSION DEPARTEMENTALE FOOT ENTREPRISE**

**PV 31 FE/5**

**Réunion du 12/09/2018**

Présent : FREREJACQUES A – NAUDET JP

## **1. COURRIERS**

## **2. SPORTIVE**

**ATTENTION** : les clubs qui ont des joueurs n'ayant pas fini de purger leurs sanctions de la saison 2017/2018 restent suspendus pour la saison 2018/2019.

## **3. DIVERS**

### **3.1 Arbitres Auxiliaires**

La Section Formation Arbitres Auxiliaires met en place les sessions examens – recyclages pour la saison 2018-2019

Pour les clubs de DIJON et de l'agglomération Dijonnaise les sessions se feront obligatoirement au siège du District.

Ces sessions se feront de Septembre à Décembre 2018,

Les dirigeants qui n'ont pas recyclé lors de la saison 2017-2018 devront repasser l'examen durant la saison 2018-2019.

#### 4. ENGAGEMENTS

Les clubs Foot-Entreprise peuvent s'engager en Championnat Futsal District jusqu'au 15 Septembre 2018

*Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football*

***Prochaine Réunion de la Commission sur convocation.***

**Le Président : J.P NAUDET  
Le secrétaire : A FREREJACQUES**